

Initiation à la compta : comment créer et paramétrer un acte

24/04/2004

niveau : avancé

Jusqu'à présent, nous avons travaillé - avec confiance -avec les actes C et V(MD) paramétrés en standard dans notre logiciel Hellodoc.

Mais on utilise aussi d'autres actes qui ne sont pas fournis en standard, et si on veut une comptabilité contenant tous nos actes effectués, il va bien falloir les créer et les paramétrer comme il faut.

Il faut bien comprendre que ce qui est important, c'est que la recette doit arriver au bon endroit, sur le bon compte de trésorerie et sur la 2035 en un seul exemplaire.

Pour paramétrer correctement un nouvel acte, il faut donc remonter de la 2035 jusqu'au dossier patient, alors qu'à l'utilisation, la recette suivra le chemin inverse.

Si on va consulter "l'annexe à la déclaration fiscale n° 2035" (états => déclaration fiscale 2035), seuls la rubrique "AA" des recettes encaissées est à retenir. En cas de besoin des autres rubriques : "AF" gains divers par exemple, il ne s'agit pas d'actes effectués, mais des remboursements de trop perçu de taxe, d'indemnités d'assurance, etc...qui doivent être inscrit en comptabilité directement à partir de la comptabilité, et non à partir de dossiers patients dans Hellodoc 5 ni du livre de recettes dans HD5.

Remontons dans la comptabilité pour aller à la page "comptes de recettes" :

"affichage" => "comptes de recettes"

Comptes de recettes			
Code	Compte	Rub	Désignation
APP	1081		Apport de l'exploitant
VIREREC	5801		Virement interne
FINIS	701	AA	Ventes de produits finis
INTERM	702	AA	Ventes de produits intermédiaires
RESID	703	AA	Ventes de produits résiduels
TRAV	704	AA	Travaux
ETUDES	705	AA	Etudes
HONO	706	AA	Prestations de services - Honoraires
C	7061	AA	Honoraires consultation
V	7062	AA	Honoraires visites
MARCH	707	AA	Ventes de marchandises

Astuce : Soit vous gardez tout, soit pour une question de meilleure lisibilité vous effacez toutes les lignes qui ne concernent visiblement pas la médecine. (vous pouvez imprimer cette page au cas où, mais en créant un nouveau cabinet ou un nouvel utilisateur, vous la retrouverez facilement) Au minimum, vous gardez les comptes 1081 - 5801 - la série 706-7061-7062 - 76 - 77 - 775 ; en cas de besoin, vous recréez les autres lignes, en vous

aidant d'un livre de comptabilité tel que fourni par vos ARA-PL. Vous obtenez ceci, ce qui est déjà plus lisible et moins angoissant.

Comptes de recettes			
Code	Compte	Rub	Désignation
APP	1081		Apport de l'exploitant
VIREREC	5801		Virement interne
HONO	706	AA	Prestations de services - Honoraires
C	7061	AA	Honoraires consultation
V	7062	AA	Honoraires visites
PRODFI	76	AF	Produits financiers
RECDIV	77	AF	Produits exceptionnels
PCEA	775		Produits des cessions d'éléments actifs

Nous arrivons à un moment de réflexion : de quels comptes avons nous besoins pour nos recettes?

= Nous pourrions garder uniquement le code 706 et verser toutes nos recettes sur ce compte.

= Nous pourrions garder un compte 7061 pour les consultations, un compte 7062 pour les visites, créer un compte 7063 pour les actes en K, un compte 7064 pour des actes divers, et un compte 7065 pour des actes hors convention par exemple, et supprimer le compte 706.


= Souvenons nous que nous allons (ou pouvons) effacer dans hellodoc 5 toutes les recettes des dossiers médicaux après cloture d'un exercice comptable, pour alléger les dossiers. Le seul moyen de pouvoir faire des statistiques à posteriori sur les différents actes sera alors de créer autant de comptes que nécessaire dans cette page "comptes de recettes". Par exemple, on peut créer un compte 70611 pour les consultations "normales", un compte 70612 pour des consultations de jour férié, un compte 70613 pour les consultations de nuit, etc....ce numéro de compte doit être unique dans cette page de compte, et ne comporter au maximum que 7 chiffres, ce qui donne beaucoup de latitude.

= Il est toujours possible de rajouter des comptes en cours d'exercice.

= Par sécurité, un compte de recettes qui n'est pas vide ne pourra pas être supprimé. Un essai sur notre cabinet de test ne coûte rien.

Code	Rub	Désignation	Montant
C	7061	AA Honoraires consultation	26
V	7062	AA Honoraires visites	19
PRODFI	76	AF	
RECDIV	77	AF	
PCEA	775		

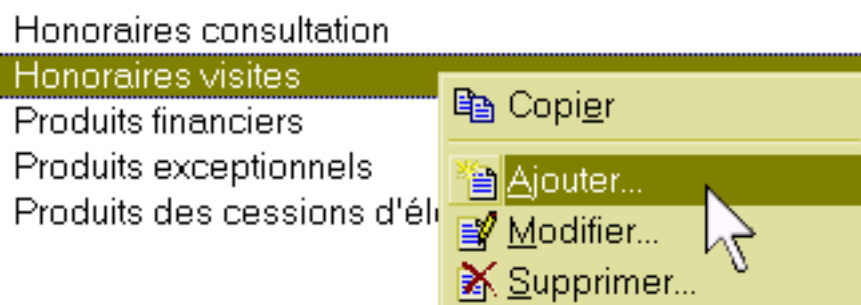
Compta Libérale

 Il y a des écritures enregistrées pour ce compte
La suppression est impossible.

Création d'un nouveau compte de recettes

Nous allons donc créer un compte pour les consultations de jour férié : "CF"

= Un clic droit dans la fenêtre, puis ajouter.



Une fenêtre "ajout d'un compte de recettes" apparaît; en « rubrique », ouvrons le menu déroulant et choisissons "AA", et remplissons comme indiqué, et comme nous avons prévu ci-dessus, validons.

ATTENTION : si nous n'indiquons pas de "rubrique", la recette n'ira pas en 2035

Compte de recettes : CF

Code :

Compte :

Désignation :

Rubrique :

Le nouveau compte vient s'ajouter juste après le compte 7061, là où nous l'avions pressenti. Nous pouvons à présent retourner dans HD5.

HONO	706	AA	Prestations de services - Honoraires
C	7061	AA	Honoraires consultation
CF	70612	AA	Consultation jour férié
V	7062	AA	Honoraires visites

Création d'un nouvel acte

Ouvrons le menu "cabinet" puis validons "paramètres" pour ouvrir cette boîte de saisie déjà connue.

Un clic sur l'icône "ajouter" ou un double clic dans la fenêtre ouvre une nouvelle boîte de saisie "acte" que nous allons remplir :

un clic sur les "..." de "comptabilité", un double clic sur le compte "70612", et tout se remplit automatiquement, sauf la valeur que nous mettons manuellement. Nous pouvons valider.

Acte

Acte :

Montant :

Libellé :

Comptabilité : ...

Acte par défaut

Ce nouvel acte se met en tête de liste, un clic sur la ligne du dessous pour surligner, un clic sur le flèche bleue pour faire reprendre la première place, un nouveau clic sur l'acte CF, enfin un ou plusieurs clics sur la flèche bleue qui fait descendre à l'emplacement voulu.

Acte	Montant	Libellé
★ C	20.00	Consulta
KC	2.09	Petite chi
VMD	30.00	Visite de
CF	36.06	Consulta
V+C	40.00	Visite plu

Nous pouvons maintenant aller dans un dossier patient, l'acte "CF" est en bonne position dans le choix des actes (les plus fréquents à mettre en haut), et faire une consultation de jour férié.

On peut vérifier dans le livre des recettes de HD5;
 puis en comptabilité sur le compte par défaut "CHQ" si on a enregistré un chèque.
 On peut vérifier sur le compte de trésorerie "CHQ"
 On peut vérifier dans "écritures de recettes" de la comptabilité.
 Elle est bien inscrite aussi sur le compte de recettes 70612.
 Enfin (si on a vérifié avant) elle s'est bien ajoutée sur la 2035.

Et si on utilise la télétransmission, ce que l'on a fait, est-il aussi valable?

Il suffit de tester.

Astuce : Dans votre cabinet de test, vous pouvez utiliser votre CPS : menu "fichier" puis lecture de la carte professionnelle, et ce cabinet devient fonctionnel pour faire des tests avec CPS + votre carte CV ou celle oubliée par un patient.

Créons un nouveau dossier avec une CV, cliquons sur l'icône à coté du coffre fort et prévue pour les FSE.

Faisons un acte « consultation de jour férié »

Au niveau prestation, nous devons choisir l'acte "C", indiquons ensuite "F" pour férié, le total indique 39.06 euros; validons : ceci est valable pour le samedi après-midi

Attention : les dimanches et jours fériés fixe, le « F » s'inscrit automatiquement le jour comme la nuit.

Prestation

Date : 24/04/2004

Montant : 20,00 €

F (dimanche, jr férié) 19,06 €

Coefficient : 1,00

Quantité : 1

Total : 39,06 €

Acte	Montant
C	20,00 €
CA	23,00 €
HN	
ID 1	3,81 €
IK	0,61 €
IKM	0,91 €
IKS	4,57 €
K	1,92 €
KA	1,92 €

fait partie d'une série

Au niveau "prestation" apparait le code C+F

Prestations

Acte	Date	Lieu
C+F	24/04/2004	Cabinet

Mais l'acte s'enregistre sous "C" avec une valeur de 39.06

Actes

	Montant
Code : C	39,06 €
Coef : 1,00	39,06 €
Km : 0 km	
Total :	39,06 €

Païement | Restes dûs

Mode	Montant
CHQ	39,06 € €

Un clic sur C+F, et la correction est apportée.

	Montant	
C+F	39,06 €	Acte
1,00	39,06 €	C
0 km		VMD
		KC
		C+F
		CN
	39,06 €	

Faisons un nouvel essais avec une visite de maintien à domicile en FSE.

Nous choisissons comme tout à l'heure l'acte "C", validons; nous ouvrons de nouveau, et recherchons la prestation officielle "MD" que nous validons à son tour.

Date :	24/04/2004	Acte	Montant	Libellé
Montant :	10,00 €	KMO	2,35 €	acte c
		KTH	1,92 €	pratiq
		MD	10,00 €	major
		MDE	10,00 €	maior

Cette fois-ci, apparait l'acte "*" que vous aviez peut être remarqué à la page "actes" (et que vous n'aviez pas supprimé) Cet acte a été crée pour les actes de ce type avec plusieurs lignes, ou les actes multiples sur la même FSE.

Actes

	Montant	Acte
Code : *	30,00 €	V+C
Coef : 1,00	30,00 €	HN
Km : 0 km		ID
Total :	30,00 €	*

Il suffit, comme précédemment de remplacer le "*" par l'acte adéquat en cliquant dessus, ici V+MD avant d'enregistrer.

	Montant	Cliquez	
Code : V+MD	30,00 €	Acte	Montant
Coef : 1,00	30,00 €	C	20,00
Km : 0 km		V	30,00
Total :	30,00 €	V+MD	30,00
		KC	2,09
		C+F	39,06

Un point pratique : inscrire à la page "actes" l'acte "*" sur le compte 706 "honoraires", et seulement lui; comme ce compte ne nous sert pas, il permet de vérifier (à la page « comptes de recettes » le débit ne serait pas nul) qu'on a pas oublié de corriger le nom de l'acte (mais c'est sans importance sur la 2035, à condition de valider ce compte 706 avec la rubrique "AA") Le montant doit rester à zéro, car la valeur réelle de l'acte « * » est variable. Si cet acte n'existe pas, il suffit de le créer comme ci-dessous.

Acte :	*
Montant :	0.00
Libellé :	Actes Multiples
Comptabilité :	706 ...
<input type="checkbox"/> Acte par défaut	